

# 2019

## REGLEMENTS GENERALITES

Mise à jour :  
Septembre 2018

### RAPPEL REGLEMENTAIRE

- Format de jeu :  
Pour les poules NC 4<sup>ème</sup> série (et pour tout le championnat séniors 4<sup>ème</sup> série) et les catégories 65 ans et plus : la 3<sup>ème</sup> manche éventuelle est remplacée par un super jeu décisif en 10 points

### JOUEURS AUTORISES AUX CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

- Les championnats jeunes, seniors et seniors plus sont ouverts aux joueurs et joueuses de nationalité française et licenciés dans un club de la ligue affilié à la FFT.
- Les championnats seniors NC - 4<sup>ème</sup> Série sont ouverts aux joueurs et joueuses classés en NC/4<sup>ème</sup> série, n'ayant jamais été classés 15/4 ou mieux. Le classement de référence sera celui à la date limite d'engagement de la première phase qualificative au championnat.
- Les championnats seniors 3<sup>ème</sup> Série sont ouverts aux joueurs et joueuses classés en 3<sup>ème</sup> série, n'ayant jamais été classés 4/6 ou mieux. Le classement de référence sera celui à la date limite d'engagement de la première phase qualificative au championnat.
- Les championnats seniors 2<sup>ème</sup> Série sont ouverts aux joueurs et joueuses classés en 2<sup>ème</sup> série. Le classement de référence sera celui à la date limite d'engagement de la première phase qualificative au championnat.

### CONDITIONS MEDICALES

- Les joueurs doivent fournir à l'inscription la photocopie de leur licence avec la mention « COMPETITION AUTORISEE ».
- Les 11/12 ans (2008/2007), qui souhaitent s'inscrire en séniors doivent fournir à l'inscription la copie de l'attestation de surclassement, valable jusqu'à la fin de la phase de championnat où il s'inscrit.  
Cette attestation est à demander au CTR.  
Attention, cette attestation sera peut-être à renouveler si ce jeune se qualifie pour les phases suivantes de la compétition.

## **CONDITIONS INSCRIPTIONS**

- Les droits d'inscriptions sont de :  
15 € par compétition pour un jeune (né en 2001 et après)  
20 € par compétition pour un adulte (sénior et seniors + donc né en 2000 et avant).
- Pour s'inscrire, les joueurs doivent envoyer  
1/ La fiche d'inscription  
2/ Le chèque correspondant  
3/ Une copie de leur licence 2018 avec la mention « compétition autorisée »  
4/ et pour les 11/12 voulant jouer en seniors, le document médical validé.

**ATTENTION, tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte**

## **CONVOCATION DES JOUEURS INSCRITS**

- Les joueurs participant à des phases de poules reçoivent leur feuille par mail (ou courrier)
- Les joueurs participant à une phase à élimination directe (tableaux) doivent aller prendre connaissance de leur convocation environ 15 jours avant le début du championnat sur le site de la ligue (les tableaux ne seront mis en ligne eux que la veille du championnat).

## **CHAMPIONNATS PAR POULES : REGLEMENTS**

- Les joueurs doivent contacter leurs adversaires afin de fixer la date des parties
- Les parties se déroulent sur courts couverts ou découverts
- Une fois tous les matchs joués et en respectant impérativement le date de fin du championnat, les joueurs doivent envoyer leurs résultats au moyen de la feuille qu'ils ont reçue. (Attention de noter le vainqueur et le score de manière claire et précise).
- Dans chaque poule, seul le 1<sup>er</sup> est qualifié pour la phase suivante. Si ce joueur ne peut pas continuer pour différentes raisons, le 2<sup>ème</sup> de la poule ne sera pas pris. De même si ce 1<sup>er</sup> a fait 1 forfait dans les phases de poule il ne pourra être qualifié pour la phase suivante.
- En cas de partie non jouée dans une poule et s'il y a désaccord entre les joueurs sur le responsable du forfait, un wo sera attribué à l'un des 2 joueurs par tirage au sort.
- En cas de désaccord majeur entre des joueurs, la commission sportive se réserve le droit de ne qualifier aucun joueur d'une poule.
- Si le qualifié d'une poule ne veut pas participer à la phase à élimination directe suivante, il doit le signaler via sa feuille de retour de résultats (en indiquant NON) ainsi il ne sera pas mis dans l'effectif suivant ce qui lui évitera un WO.

## **CHAMPIONNATS PAR ELIMINATION DIRECTE : REGLEMENTS**

- L'horaire d'une partie ne pourra pas être modifié à la demande d'un joueur. Toutefois, suivant le nombre de forfaits enregistrés, le Juge Arbitre pourra être amené à revoir la programmation et à avancer les parties (en particulier celles de fin de journée).
- Un joueur qui fait forfait doit prévenir,

13 rue Pierre de Coubertin – 21000 DIJON  
Tél : +33 (0) 3 80 68 24 00 – [ligue.bourgogne-franche-comte@fft.fr](mailto:ligue.bourgogne-franche-comte@fft.fr) – [www.ligue.fft.fr/bfc-tennis](http://www.ligue.fft.fr/bfc-tennis)

→avant le début du championnat, le secrétariat de Ligue pendant les heures d'ouverture (de préférence par mail) ou le Juge Arbitre.

→la veille au soir du championnat et pendant celui-ci, le juge arbitre aux numéros communiqués sur les convocations.

### **Dans tous les cas, ce forfait doit être signalé assez tôt pour que l'on puisse prévenir l'adversaire et éviter son déplacement inutile**

- Tout forfait non signalé, ou signalé trop tard, et occasionnant ainsi le déplacement inutile de l'adversaire sera sanctionné par une interdiction de participer aux championnats individuels la saison prochaine (précision : à tous les championnats possibles pour ce joueur).
- De même, un joueur qui fait forfait aux championnats de France, sans raison valable (étudiée par la Commission Sportive) et sans prévenir la LIGUE et la FFT, ne pourra pas participer aux championnats régionaux pendant 2 ans (précision : à tous les championnats possibles pour ce joueur)
- Un joueur qui refuse, sans raison valable (étudiée par la Commission Sportive), de participer aux championnats de France alors qu'il s'est qualifié pour ceux-ci, ne pourra pas participer aux championnats régionaux la saison suivante (précision : à tous les championnats possibles pour ce joueur).

### **CHAMPIONNATS DE FRANCE**

- Pour pouvoir inscrire un joueur à un championnat de France individuel dans une catégorie donnée, il faut obligatoirement que le championnat régional de la catégorie en question ait vu la participation effective (WO ne sont pas pris en compte) d'au moins un joueur ayant le classement minimum requis (**le classement à prendre en compte est celui utilisé pour la constitution du tableau régional**). Même si ce joueur est battu, le vainqueur du tableau est qualifiable pour les championnats de France (article 60 ter).
- Dates/Lieux (à venir) et classement minimum requis selon les catégories :
  - 35 et 40 ans : classement minimum 15
  - 45 et 50 ans : classement minimum 15/3
  - 55 et 60 ans : classement minimum 15/3
  - 65 et 70 ans : classement minimum 30/1
  - 75 ans : classement minimum 30/2
  - 2<sup>ème</sup> série : classement minimum 0
  - 4<sup>ème</sup> série/NC :
  - 3<sup>ème</sup> série :